



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 19/03/2025



ID : 059-215900176-20250313-DE25039-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 mars 2025
Convocation du : 28 février 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE25.039

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
NATURE EN VILLE
PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Autorisation - Approbation



Depuis plusieurs années, les lois Grenelle 1 et 2, la loi Labbé, ou encore la loi de Transition écologique pour une croissance verte, font du contexte réglementaire le porteur d'une gestion plus durable des espaces, en particulier naturels ou semi-naturels, pour les acteurs publics comme privés.

En parallèle, la notion de « nature en ville » exige une meilleure adaptation des espaces urbains à la préservation et au développement de la biodiversité. Il s'agit d'un nouveau défi participant pleinement à la volonté commune d'améliorer le cadre de vie de la population, dans une démarche de développement durable et d'écologie sociale.

Cette nouvelle approche suggère de repenser partiellement notre conception de l'espace public, à travers le déploiement de nouvelles méthodes, parmi lesquelles figure la gestion différenciée.

La gestion différenciée permet ainsi de favoriser la présence de la biodiversité sur le territoire, tout en concentrant les interventions humaines dans les secteurs nécessitant une approche plus esthétique.

Celle-ci consiste à faire concorder le mode d'entretien des espaces verts, semi-naturels ou naturels avec leur localisation, leur usage et leur intérêt écologique. Les fréquences d'intervention ainsi que les moyens humains et matériels sont adaptés, permettant de maintenir une gestion la plus douce possible.

Elle se formalise dans un Plan de gestion différenciée, qui synthétise la classification des espaces concernés en quatre codes, ainsi que le mode de gestion dont ils font, ou feront, l'objet :

- Code 1 : espaces à gestion très soignée ;
- Code 2 : espaces à gestion soignée et régulière ;
- Code 3 : espaces à gestion réduite, champêtre ou extensive ;
- Code 4 : cimetière communal.

C'est un outil de base innovant pour la préservation et le développement de la biodiversité sur notre territoire, qui s'inscrit pleinement dans l'ambition que nous devons porter en faveur de la transition écologique par l'ancrage de la nature en ville, y compris dans les choix d'aménagement et de gestion.

Le Plan de gestion différenciée répond à un triptyque thématique :

- L'aspect social, grâce à la réappropriation par les administrés d'une partie de l'espace public - la gestion différenciée faisant l'objet d'une communication spécifique auprès des administrés comme des usagers ;
- L'aspect environnemental, par la préservation et le développement des équilibres écologiques présents sur Armentières, confortant l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique ;
- L'aspect technique, par la rationalisation de la gestion des espaces et, ipso facto, des ressources.

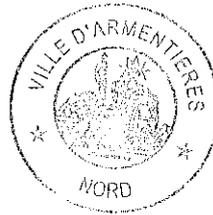
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Plan de gestion différenciée et sa mise en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

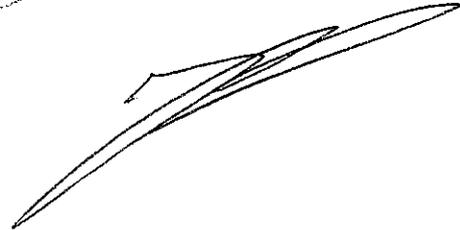
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS





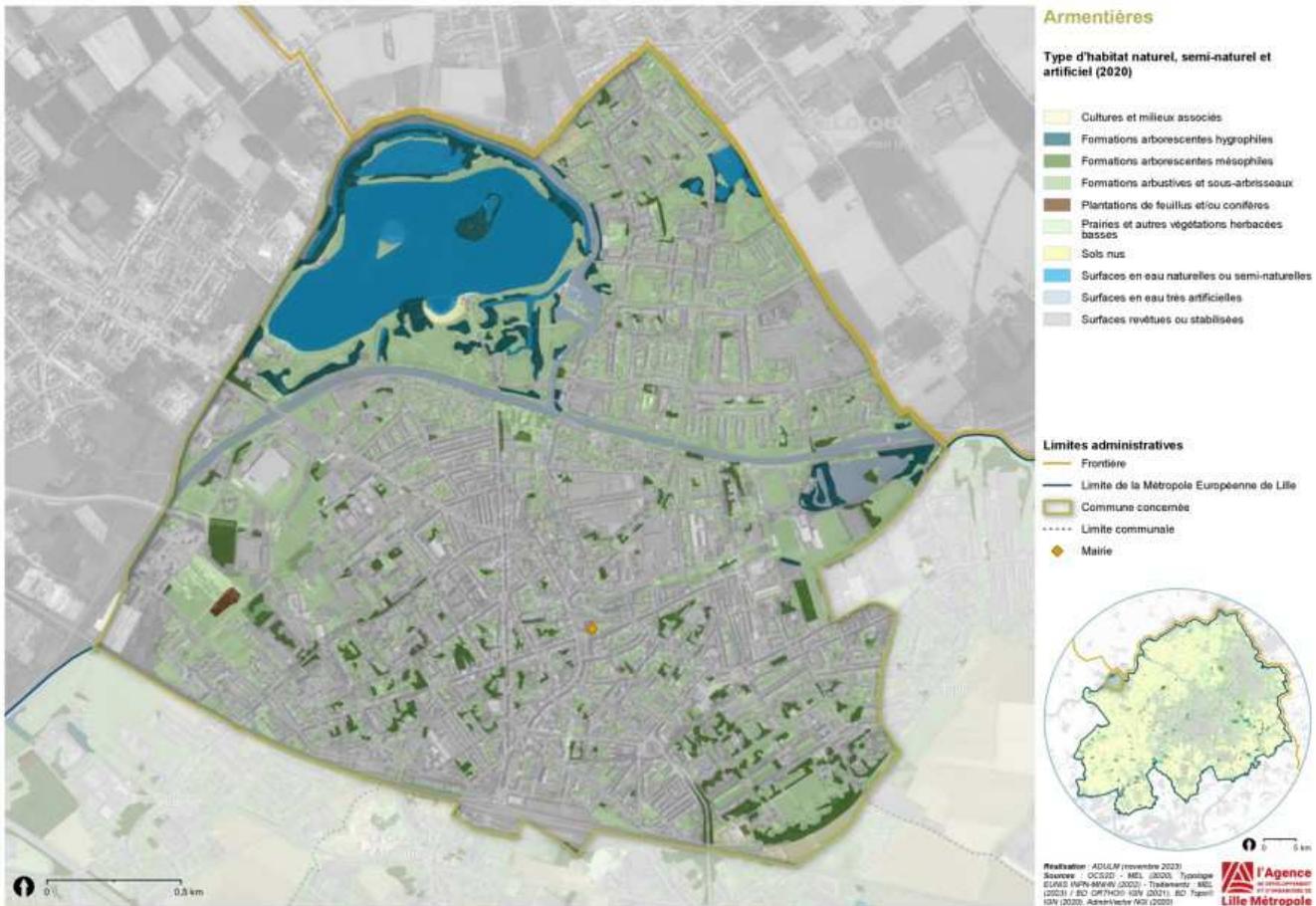
Direction de la transition écologique et de l'innovation sociale

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

SOMMAIRE

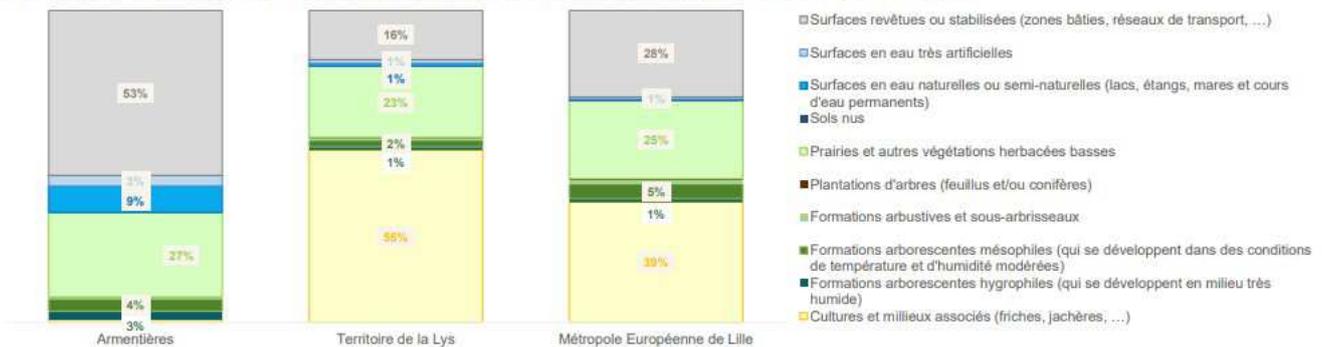
Éléments relatifs à la biodiversité sur le territoire	2
Transition écologique et nature en ville – projet de mandat	6
La gestion différenciée, concept, contexte réglementaire et méthodologie	10
Inventaire	12
Classification	13
CODE 1 : Espaces à gestion très soignée	14
CODE 2 : Espaces à gestion soignée et régulière	16
CODE 3 : Espaces à gestion réduite, champêtre ou extensive	18
CODE 4 : Cimetière	20
Les tontes différenciées	25
Sensibilisation et communication	26
Annexe	28
Lexique	31
Sources	32

ÉLÉMENTS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE



Type d'habitat naturel, semi-naturel et artificiel – ADULM (2020)

Répartition des différents types d'habitats naturels, semi-naturels et artificiels selon le référentiel EUNIS



Répartition des différents types d'habitats – ADULM (2020)

Le patrimoine végétal ainsi que le fleurissement représentent 180 hectares à entretenir, ainsi que 343 arbres d'alignement en ville.

Ces cinq dernières années, les agents municipaux ont planté plus de 381 arbres dans divers espaces de la ville.

Dans le cadre du projet « un arbre, un enfant », 250 baliveaux garnissent la Forêt urbaine, située à l'entrée du complexe sportif.

16 500 arbustes d'ornement agrémentent les différents sites et espaces verts de la ville, tout en favorisant de manière générale le local.

35 848 essences diverses de plantes annuelles, bisannuelles et vivaces sont plantées chaque année. L'objectif premier : une diminution certaine et l'utilisation de vivaces ainsi que de graminées, amenant à un fleurissement plus durable.

Le cimetière, exemple de gestion écologique des espaces publics de la commune, par sa transformation en parc paysager, représente à lui seul 8,5 hectares à entretenir.

Depuis l'année 2000, 366 espèces de plantes vasculaires ont été recensées sur le territoire d'Armentières. Parmi elles, 68 relèvent d'un intérêt patrimonial (32 d'un intérêt régional, 36 d'un intérêt local) contre 17 espèces dites « envahissantes ».

L'arbre en ville représente également une partie importante dans la biodiversité du territoire.

A Armentières, 21 % de la surface du territoire dispose d'une couverture arborée, ce qui représente 47 m² de surface arborée par habitant. 40 % du territoire dispose d'une couverture arborée et herbacée.

Cette présence végétale permet l'absorption de 21 KT de CO₂. La présence de l'arbre en ville est largement favorisée par le développement des forêts urbaines dans certains secteurs du territoire.

La faune doit également être traitée dans le portrait de la biodiversité sur le territoire.

Depuis 2012, 297 espèces ont été observées sur le territoire armentierois dont 67 espèces patrimoniales.

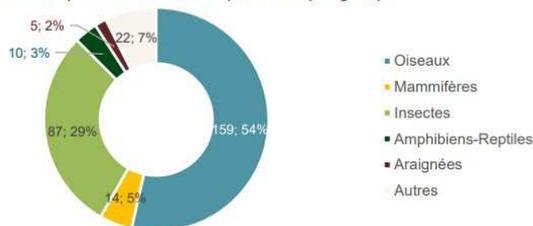
La notion d'espèce patrimoniale, variable et subjective, attribue une valeur d'existence forte aux espèces qui sont plus rares que les autres et qui sont bien connues. Elle comprend les espèces protégées, rares, menacées, ou représentant un intérêt scientifique ou symbolique. Les scientifiques leur attribuent une importance pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Au total, 653 espèces végétales et animales ont été recensées sur le territoire dont 136 espèces protégées et 62 taxons (espèces et sous-espèces) menacés ou quasi-menacés.



Surfaces arborées et herbacées - Nos villes vertes (2022)

Répartition des espèces observées depuis 2012 par groupe

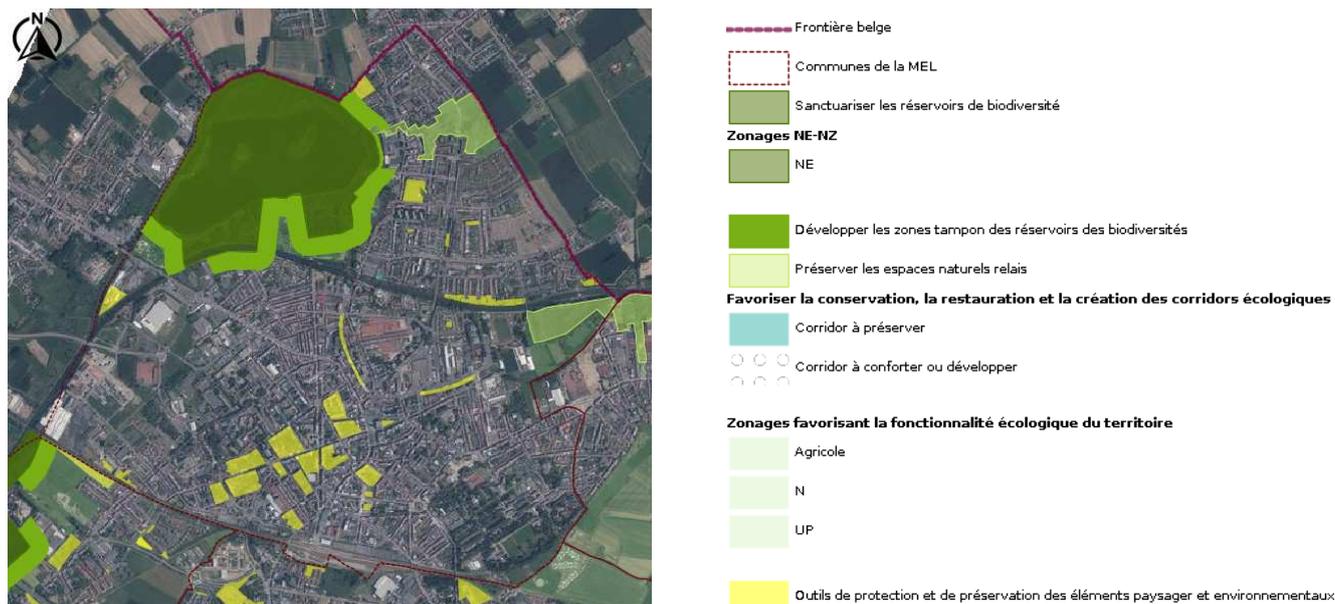


Répartition des espèces observées depuis 2012 par statut de rareté



Répartition des espèces par groupe et par statut de rareté - ADULM (2023)

Une intégration dans la Trame verte et bleue de la Métropole européenne de Lille.

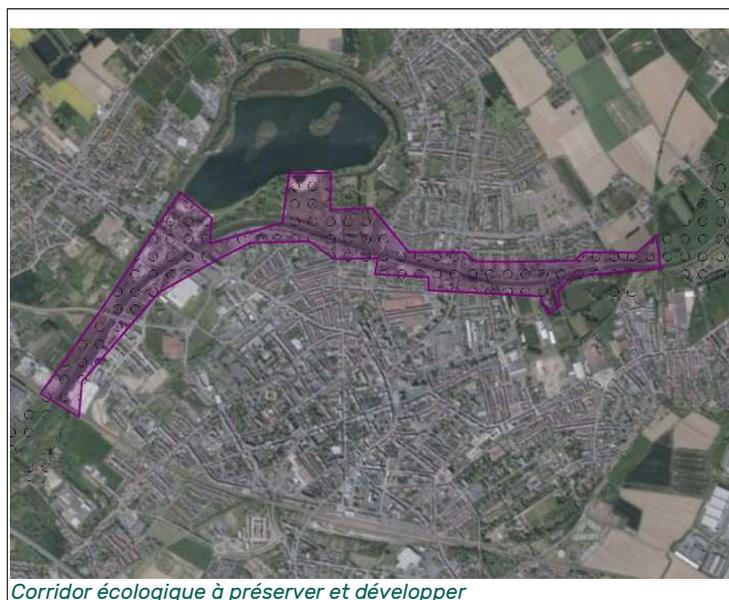


La Métropole européenne de Lille est dotée d'une Trame verte et bleue. Elle vise à assurer les continuités écologiques au travers des différents espaces qui la composent.

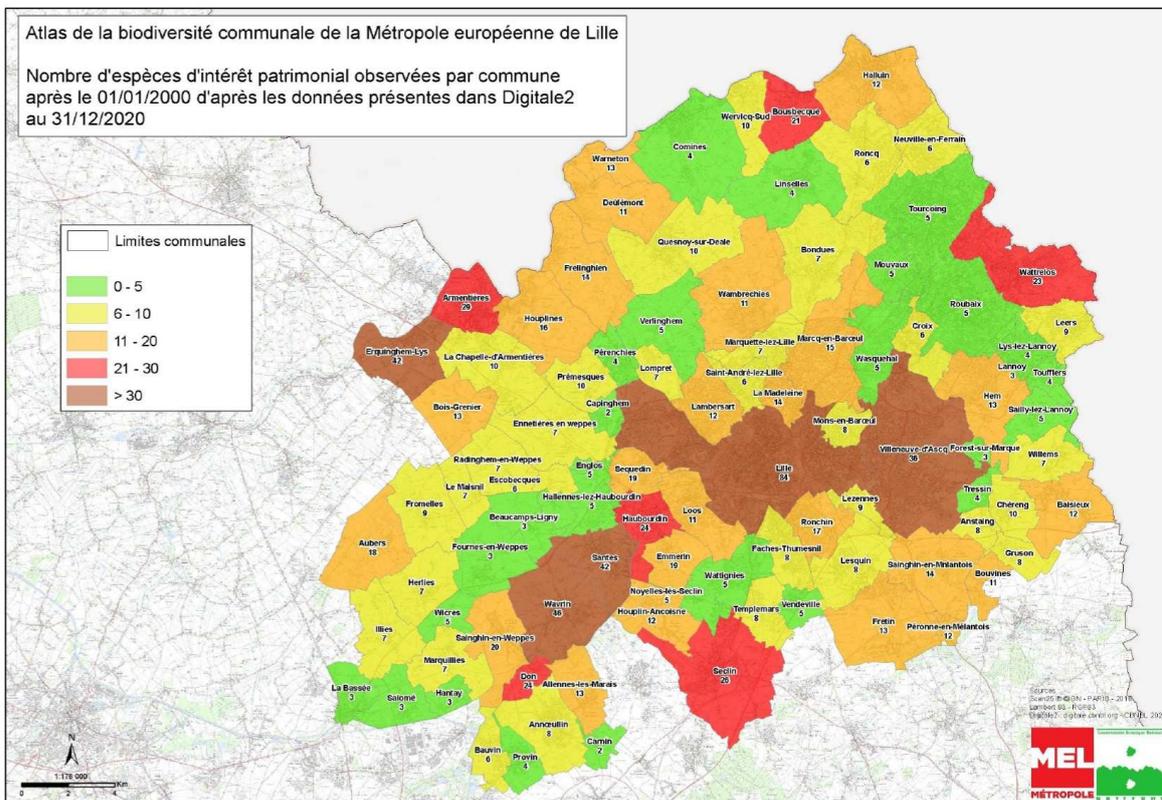
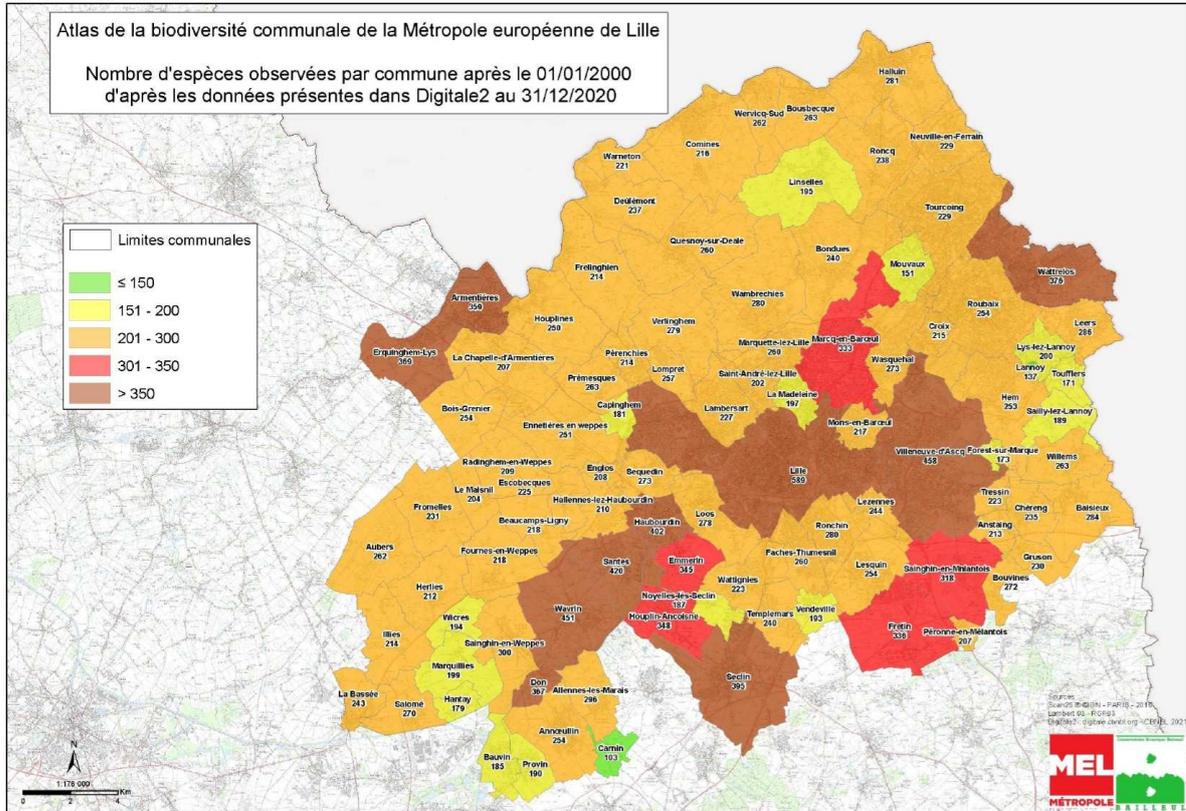
Armentières fait partie intégrante de cette trame, confortant l'intégration de la gestion des espaces de la commune dans une perspective métropolitaine pour la protection et la valorisation des espaces support de la biodiversité sur le territoire.

Parmi les surfaces identifiées au sein de cette OAP (Orientation d'aménagement et de programmation), il est à noter la présence au sein de la commune :

- **D'un réservoir de biodiversité** : zone vitale où les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Il s'agit d'un milieu naturel fonctionnel et de qualités reconnues : les Prés du Hem.
- **De zones tampon** : interstices entre le réservoir de biodiversité et tout autre milieu, offrant une « frontière » entre les zones urbanisées et les zones de biodiversité.
- **D'espaces naturels relais** : présentant une mosaïque de milieux à caractère écologique et des milieux anthropisés à potentiel. En lien avec les réservoirs de la biodiversité, ils représentent un réel intérêt écologique, surtout en milieu urbain. Sur la carte, sont identifiés le Parc de la Lys, le Jardin des Portes de France ainsi que la Zone humide.
- **D'un corridor écologique** : composés d'espaces naturels relais, de zones tampon et de certains espaces urbains. Ils sont connus pour être le support de déplacement de certaines espèces, sans pour autant posséder une grande richesse écologique.



Deux cartographies issues de l'Atlas de la biodiversité communal de la Métropole européenne de Lille permettent de visualiser le nombre d'espèces observées dans les communes de son territoire, y compris les espèces d'intérêt patrimonial :



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NATURE EN VILLE – PROJET DE MANDAT

Basée sur le projet municipal pour la mandature 2020/2026, la Direction de la transition écologique et de l'innovation sociale a été créée en 2021. Elle coordonne sur l'ensemble du territoire armentierois les thématiques liées au cadre de vie, l'innovation sociale, la transition écologique et la politique de la ville.

Elle veille, entre autres missions, au développement et à la préservation de la Nature en ville sur le territoire.

La nature en ville est une notion vaste dont se sont appropriées les pouvoirs publics :

- au niveau européen : plans d'écologisation des villes de 20 000 habitants et plus qui définit un *nouveau paradigme de la fabrique des villes et de leur adaptation au changement climatique*, accord Ville Verte qui vise à mobiliser les villes européennes dans la préservation de l'environnement et du bien-être urbain grâce à l'amélioration de la qualité de l'air, la restauration de la qualité de l'eau ainsi que la création d'espaces verts.
- Au niveau national : la planification écologique dans sa définition de leviers concrets d'actions pour une transition écologique qui répond aux besoins quotidiens des citoyens, identifie la préservation et la restauration de la nature en ville comme un objectif nécessaire à poursuivre.

Elle se définit selon trois objectifs prioritaires :

1. Garantir la présence d'une diversité d'espèces ;
2. Adapter la ville au changement climatique ;
3. Améliorer la santé et la qualité du cadre de vie des citoyens.

Ce choix présente de multiples cobénéfices : rafraîchissement de la ville par végétalisation de l'espace public, l'atténuation du changement climatique, la préservation de la santé et du bien-être de la population, le développement social, la préservation de la qualité paysagère du territoire et la protection du vivant.

Certaines contraintes opérationnelles sont cependant à prendre en considération dans le déploiement de la Nature en ville de la collectivité, parmi lesquelles peuvent être citées l'impact financier des projets, le manque de synergie au sein de la collectivité autour des objectifs communs, des freins culturels liés au changement de perception de l'environnement urbain. Elles justifient en grande partie le plan de communication et de sensibilisation exposé dans ce document.

Le service Nature en ville de la commune d'Armentières est composé de vingt-six agents, répartis en six secteurs et auxquels s'ajoutent un chef de service, son adjoint, un magasinier et deux contrats Parcours emploi compétences (PEC) :

- Cimetière (3 agents) ;
- Centre-ville (4 agents) ;
- Salengro (4 agents) ;
- Complexe sportif (4 agents) ;
- Bizet (4 agents) ;
- Entretien des structures sportives (2 agents).

Un chef de secteur est désigné dans chaque équipe. Il permet d'effectuer un relais auprès de la direction, et se veut force de proposition dans le cadre de la réalisation des aménagements, l'organisation des tâches, la gestion des commandes, etc.

L'un des objectifs de la Direction pour la mandature vise à faire des agents en charge de la gestion des espaces verts de véritables Ambassadeurs de la nature en ville. A ces fins, plusieurs initiatives de sensibilisation à leur égard ont été prises : participation à des salons liés à l'écologie, formations, visite du musée de l'eau de la MEL, formation au « land-art »...

Les équipes s'efforcent d'opérer une transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement : le « zéro phyto » incombant l'usage du bio, le désherbage manuel et mécanique, l'enherbement progressif de certaines allées en schiste, la récupération des eaux de pluie, les sacs à arbre, l'installation de systèmes de gestion automatique d'arrosage, un choix d'essences locales orienté vers le vivace ou le bisannuelle, la gestion extensive et la gestion différenciée sont autant de leviers mobilisés.

Le patrimoine végétal et le fleurissement représentent 180 hectares à entretenir et 343 arbres d'alignement en ville.

381 arbres ont été plantés ces cinq dernières années, 250 arbres dans le cadre de l'opération « Un arbre, un enfant » et 54 arbres dans le cadre du réaménagement du cimetière communal. A cela s'ajoute la présence de 16 500 arbustes d'ornement.

Chaque année, 35848 essences sont plantées. Ce nombre tend progressivement à diminuer grâce à la systématisation partielle de choix d'essences vivaces ou bisannuelles.

Certains sites disposent d'une surface conséquente, au regard de la superficie totale de la ville : le complexe sportif Léo Lagrange (un terrain de foot de 7 000 m² et deux terrain de rugby soit 1,8 hectare), un terrain de foot à l'EPSM (7 000 m²), l'espace Brossolette (4 600 m²).

Le service Nature en ville s'appuie également sur les travaux de l'APA (Armentières paysage et avenir), qui prend en charge la tonte de 13 hectares sur la ville (même surface pour Nature en ville), 1 hectare de fauchage de terrain, 1,5 hectare de fauchage de talus, l'entretien des plantations et la taille d'1,6 hectare et 144 m de taille de haies.

En complément de l'intervention humaine, la Ville d'Armentières développe des alternatives plus douces.

A ce titre, **l'éco-pâturage** consiste à réaliser le fauchage et le débroussaillage des espaces verts avec les animaux, alternative aux interventions mécaniques. Il permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées à l'utilisation des machines. Il réduit les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et la flore.

Au delà d'une technique écologique, c'est un support d'animation et de sensibilisation du public, permettant une découverte des animaux et de leur rôle dans l'entretien des espaces verts.

L'éco-pâturage fait partie intégrante des modes d'entretien écologique. Il permet la préservation de la faune et de la flore, de réintégrer des espèces animales et végétales sur le site et de réduire l'entretien mécanique, donc l'emprunte carbone liée à la gestion des espaces verts. Quatre sites sont désormais dédiés à ce concept, dont trois accolés à une école, permettant la sensibilisation des élèves et du public à cet enjeu.

D'autres espaces, comme le Jardin des Portes de France, dans le cadre de son projet d'aménagement, bénéficieront également de ce mode d'entretien.

Dans un contexte de tension observée sur les ressources naturelles, **une stratégie d'économie d'eau** ont été mises en place par le service. Face à la multiplication des périodes de fortes chaleurs et de raréfaction des précipitations, le changement climatique impacte directement le niveau des nappes phréatiques. La diminution de nos consommations d'eau est ainsi devenu un impératif environnemental.

Pour la Nature en ville, la consommation sur une période évaluée de la mi-mai à la mi-septembre (correspondant à une saison d'arrosage), avec des températures normales, de saison, sans trop d'humidité ni de fortes chaleurs est estimée à 203,42 m³ (*valeur variable*).

Au-delà d'un choix de fleurissements par des essences peu consommatrices en eau, le déploiement de solutions en récupération d'eau permet d'ambitionner l'objectif d'autonomie en matière de gestion des espaces verts.

A ce titre, la collectes des précipitations par des cuves et des récupérateurs d'eau de pluie s'impose comme une solution pérenne pour réduire la pression exercée sur les ressources : la Ville d'Armentières a ainsi procédé à l'installation d'équipements dédiés :

- Ecole Léon Blum (20 000 L) ;
- Salle de sport Jean-Zay (20 000 L) ;
- Terrain synthétique (20 000 L) ;
- Frans Bonhomme (20 000 L) ;
- Boulodrome (40 000 L),

Soit 120 000 L (120 m³) sur les 200 m³ nécessaires pour atteindre l'autonomie complète.

De nombreux partenariats ont été mis en place en régie grâce à un logiciel dédié : traitement journalier des demandes, appels téléphoniques, visites sur place, identification des propriétaires, information aux équipes, retour sur les interventions.

En complément, la ville d'Armentières souhaite encourager le **développement de la végétalisation du domaine public** en s'appuyant sur une démarche participative et une implication des habitants, des association, des écoles, etc. afin de :

- Favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie ;
- Créer des continuités et renforcer la trame verte ;
- Changer le regard sur la ville ;
- Créer des cheminements agréables afin de favoriser les déplacements doux.

Une Charte de la biodiversité, incitative, viendra consacrer l'engagement de la population au développement et à la préservation de la biodiversité, y compris dans l'espace privé.

La réalisation et l'entretien d'un espace végétalisé (plantation en pleine terre en pied d'arbre ou non, murs végétalisés, jardinières mobiles ou de pleine terre, mobiliers urbains, fosses de pleine terre, ou tout autre forme laissée à son initiative et à sa créativité) font partie intégrante de la démarche.

A ce titre projet d'envergure a été initié au sein du cimetière communal. Sa conception d'aménagement en un espace vert permet d'intervenir concrètement sur une zone urbaine avec une nouvelle orientation à la disposition du public : un espace vert et un lieu de recueillement.

Cette nouvelle approche, systémique, nécessite une **prise en compte des contraintes budgétaires**. A titre d'exemple, et pour l'année 2022, 41 825,50€ ont été investis dans les végétaux (arbres et arbustes), 39 948,43€ pour le fleurissement annuel et 9 661,30€ pour les bulbes.

Afin de permettre aux équipes de mener à bien chaque mission, ce sont un peu plus de 19 000€ pour cette même année qui ont permis de contribuer à un fleurissement de qualité selon le détail ci-dessous :

• Terreau horticole et gazon	1 154,21
• Plaquettes de peupliers	1 524,00
• Pouzzolane	2 240,71
• Plaquettes de peupliers	2 303,16
• Bâche silo + géotextile	614,66
• Tuteur, piquet et planche, rabotée en pain	3 348,36
• Gazon pro	564,30
• Ganivelle et gravier blanc	6 560,85
	19 967,45€

A ces charges s'ajoutent l'acquisition de matériel thermique et de matériel à mains :

• 2 microbineuses Honda	840,00
• Tailles haies lamier et batterie	2 610,00
• Broyeur faucheur	4 548,00
• Outillage atelier divers	2 975,16
• Gestion de l'eau	1 421,90
• Équipement et voirie	673,69
• Fourniture horticole	2 386,90
• Outillage sol	3 417,44
• Taille et coupe	6 536,81
• Petit matériel divers	6 434,01
• Chargeuse	38 400,00
• Motopompe Honda	1 483,20
• Moto-bêches Honda	3 006,00
	74 733,11€

L'ensemble de ces éléments, en dehors de leur exhaustivité, pousse la collectivité à se doter d'un outil innovant, support de base pour l'entretien et la valorisation de nos espaces naturels et semi-naturels : le Plan de gestion différenciée.

Il vient renforcer l'intégration de la nature en ville dans l'approche d'une part importante de l'espace public du territoire.

Le Plan de gestion différenciée est une déclinaison opérationnelle et détaillée d'une stratégie plus globale :

L'INTÉGRATION À UNE STRATÉGIE GLOBALE

Le Plan de gestion différenciée s'inscrit dans la Stratégie communale « Transition écologique » jusqu'en 2030 de la Ville d'Armentières –

AXE 3 : PROTÉGER LES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES D'ARMENTIÈRES POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE TOUS.

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Repères réglementaires :

Depuis 2009, le contexte réglementaire se veut porteur d'une gestion durable des espaces verts pour les acteurs privés comme publics, dont les collectivités auxquelles appartiennent les communes :

- 2009 et 2010 : les lois Grenelle 1 & 2 définissent six chantiers majeurs dans la préservation de la biodiversité :
 - 1. Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitants ;**
 - 2. Élaborer une Trame verte et bleue ;**
 - 3. Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio ;**
 - 4. Protéger les zones humides et les captages d'eau potable ;**
 - 5. Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux ;**
 - 6. Protéger la mer et le littoral.**
- 2014 : la loi Labbé qui tend vers le zéro pesticide à l'horizon 2020 pour les collectivités, finalement bousculée par la loi de Transition énergétique pour une croissance verte (TECV).
- **2015 : loi de Transition énergétique pour une croissance verte (TECV) qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017.**
- **L'arrêté du 15 janvier 2021, qui vient interdire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, notamment dans les cimetières et columbariums et certains équipements sportifs.**

La gestion différenciée :

Le recours aux pesticides et l'éradication de la nature spontanée ne sont donc plus compatibles avec les enjeux de préservation de l'environnement et en particulier avec la qualité de l'eau.

En ce sens, la Nature en ville suggère une meilleure adaptation des espaces urbains à la préservation et au développement des espaces naturels. Il s'agit d'un nouveau défi participant pleinement à la stratégie municipale en faveur du cadre de vie, du développement durable et de l'écologie sociale, citée précédemment.

La collectivité s'engage ainsi dans une volonté de développer un cadre de vie qualitatif valorisant, entre autres axes, la présence de la Nature en ville.

Cette nouvelle approche suggère une redéfinition des orientations de l'action publique à travers la création de nouveaux outils. Parmi eux figure le *Plan de Gestion Différenciée*, support stratégique inhérent à la gestion des espaces verts et prenant compte leur position sur le territoire, leur usage, la végétation présente et la fréquence d'intervention dans l'entretien et/ou l'aménagement.

Outil de planification, il répond à des critères méthodologiques précis et transversaux et se décline en plusieurs étapes :

- 1- Le recensement de l'ensemble des espaces verts, voiries, places, zones naturelles appartenant ou sous gestion de la collectivité (y compris leur situation géographique),
- 2 – L'inventaire de leur fonction, usage, fréquentation et caractéristiques de présence de la faune et de la flore.
- 3 – Une classification des espaces selon des indicateurs définis.

Le Plan de gestion différenciée repose donc sur une classification des espaces selon leur situation, leur dimension, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que sur leurs attentes sociales.

Il prend en compte les contraintes techniques et organisationnelles, notamment sur la gestion en régie.

Le Plan de gestion différenciée répond à un triptyque thématique autour de plusieurs aspects :

- **L'aspect social** notamment par la sensibilisation des habitants à leur environnement et leurs usages à travers une réappropriation de l'espace public,
- **L'aspect environnemental** par la préservation et le développement des équilibres écologiques présents sur un territoire urbain, y compris la conservation et la valorisation du patrimoine végétal.
- **L'aspect technique** par la rationalisation de la gestion des espaces et de l'utilisation des ressources : humaines, techniques ou encore financières.

Cette rationalisation par un choix de gestion novateur constitue une réponse certes partielle, mais concrète, aux contraintes économiques qui s'imposent aux collectivités, dans un contexte de tension budgétaire.

Le Plan de gestion différenciée est une intensification de la politique initiée par la collectivité dans la gestion de ses espaces verts, dont plusieurs exemples peuvent être cités : stratégie de préservation des ressources en eau, diminution des plantations d'essences annuelles au profit des vivaces et des bisannuelles, sensibilisation du public, conception des projets d'aménagement, notamment du cimetière, ou encore du Jardin des Portes de France, figures des co-bénéfices que représente la Gestion différenciée pour le territoire.

Il repose sur une classification des espaces selon leur situation, leur dimension, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que sur leurs attentes sociales.

C'est un outil de base efficace pour la préservation et le développement de la biodiversité qui s'inscrit pleinement dans l'ambition de la municipalité en faveur de la transition écologique par l'ancrage de la Nature en ville dans la gestion des espaces verts du territoire.

Le plan de gestion répond à une méthodologie en six étapes :

- Réalisation d'un portrait général de la biodiversité sur le territoire grâce à des ressources internes et publiques
- Création d'un inventaire et d'une caractérisation des espaces entretenus
- Définition de codes de classification en fonction de la situation et de l'usage des espaces identifiés
- Formalisation au sein d'un document unique (*présent document*)
- Mise en place de la gestion différenciée en parallèle du déploiement d'une stratégie de communication
- Réaliser un suivi de la démarche

INVENTAIRE

Inventaire des espèces et des espaces

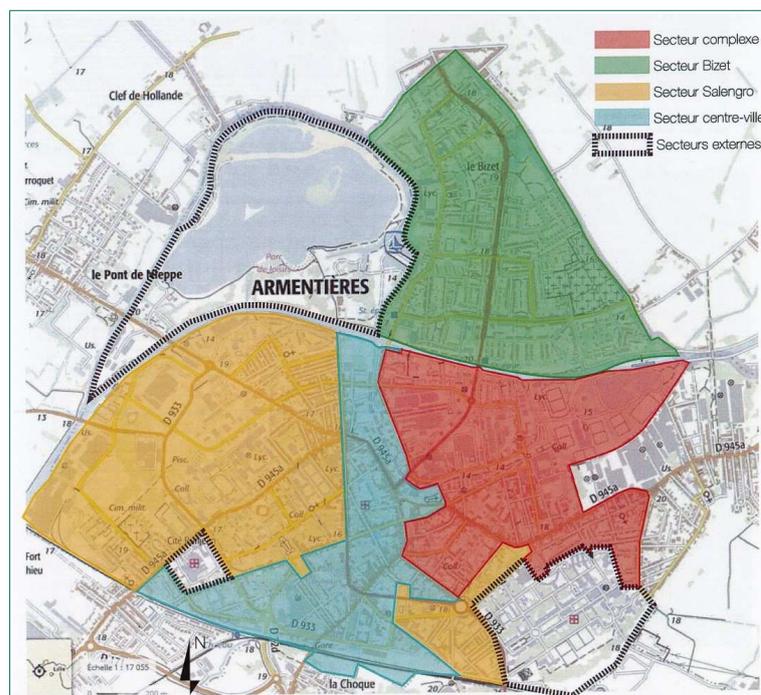
Le Plan de gestion différenciée suggère la mise en œuvre d'un inventaire global des espaces verts, de la présence de la flore, et, possiblement, de la faune.

Cet inventaire comporte deux aspects :

- ✓ **Un aspect quantitatif** visant à une connaissance précise des surfaces à entretenir. Il permet une connaissance précise des surfaces concernées par le Plan de gestion et doit permettre de relever :
 1. La localisation et la superficie ;
 2. Les espèces végétales présentes ;
 3. La diversité biologique ;
 4. Les tâches d'entretien, leur fréquence et le matériel utilisé.

- ✓ **Un aspect qualitatif** visant à connaître les caractéristiques de chaque site. Il permet de définir l'identité, l'ambiance et le potentiel de chaque espace vert et nécessite :
 1. Une description qualitative : qualité paysagère, valeur environnementale, rayonnement sur le territoire ;
 2. La ou les fonction(s) du lieu ;
 3. Sa fréquentation ;
 4. Les éventuelles problématiques (accessibilité, sécurité...) ;
 5. Les objectifs fixés : sont-ils économiques, paysagers et/ou environnementaux ?

Cet inventaire permet la création d'un cahier des charges, respectant la répartition de l'entretien des espaces verts selon le plan ci-contre.



La liste des espaces identifiés est reprise de façon non-exhaustive dans le Plan.

Il permet ensuite l'élaboration des quatre classifications et la répartition des espaces dans chacune d'entre elles.

CLASSIFICATION

Définition des codes

Les codes d'attribution de chaque espace vert, naturel ou semi-naturel, définit le mode d'entretien, la période, la fréquence, les techniques et matériels utilisés.

Les codes sont le fruit d'une analyse technique de chaque espace selon les items nécessaires à la mise en place du plan de gestion (intérêt environnemental, usage social, charges d'entretien).

Quatre codes ont ainsi pu être définis :

Typologie des espaces	CODE 1 Espaces à gestion très soignée	CODE 2 Espaces à gestion soignée et régulière	CODE 3 Espaces à gestion réduite, champêtre ou extensive	CODE 4 Cimetière
Entretien	- +	- +	- +	- +
Biodiversité	- +	- +	- +	- +

Détail des codes :

Code 1 :

Espaces verts entretenus avec minutie de façon à rendre l'espace très esthétique (tonte, désherbage très fréquent, plantation de plantes à intérêt floral soutenu, arbustes exotiques, tailles des haies régulières, etc). Ces espaces sont situés aux points stratégiques, mairie, entrées de ville et centre-ville.



Code 2 :

Espaces verts entretenus de façon moins soutenue mais avec un suivi strict (tontes régulières, plantations de vivaces, arbustes de préférence d'essences locales, semis de prairies fleuries, tailles arbustives annuelles). Ces espaces sont situés dans les écoles, les lotissements et sont généralement de petites tailles.



Code 3 :

Espaces verts naturels ou semis-naturels généralement de grande taille traités en gestion différenciée. Fauches annuelles voire biannuelles avec chemins tondus régulièrement. Utilisation d'espèces locales uniquement, respect des périodes de nidification, de diapause, de refuge et de niches écologiques des espèces protégées.

Aucun semis de prairies fleuries afin d'éviter les hybridations au maximum. Ces espaces sont situés généralement sur les pourtours des villes, à proximité des rivières ou étangs qui font parties des trames vertes et bleues.



Code 4 :

Espaces verts mixtes (entretien soigné avec quelques zones fauchées quand cela est utile et possible, plantations de vivaces et annuelles, utilisation de plantes locales et exotiques, tontes régulière). Ces espaces se trouvent dans les cimetières, les espaces sportifs et centres culturels de grande taille.



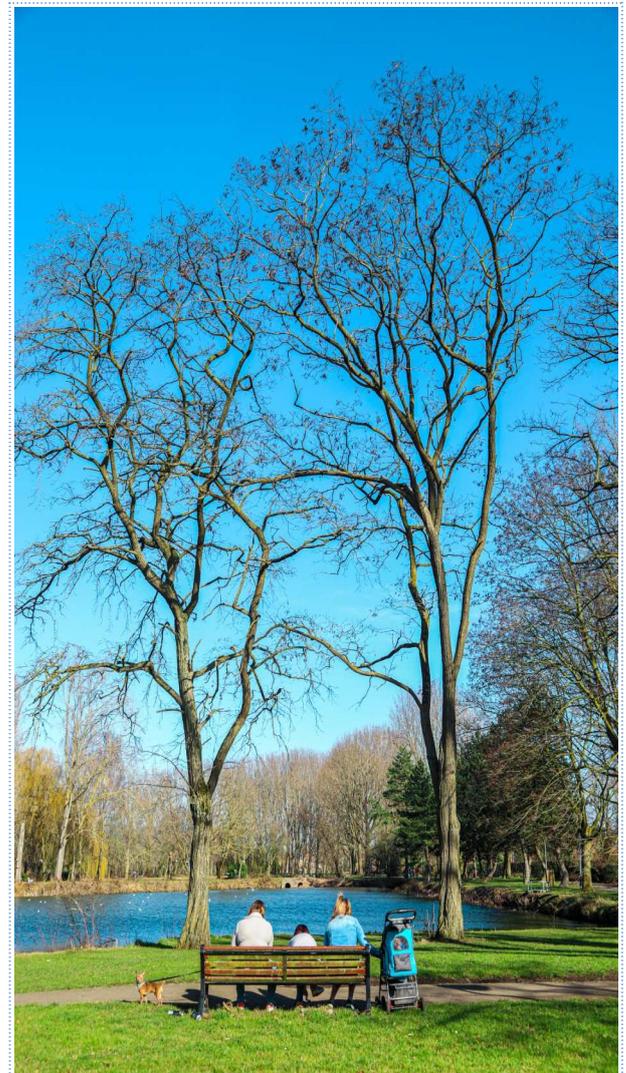
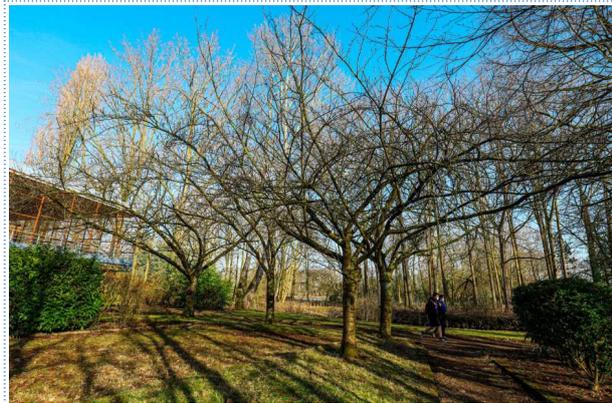
Exemples de sites classés en CODE 1 :



Exemples de sites classés en CODE 2 :



Exemples de sites classés en CODE 3 :





La conception d'aménagement du cimetière en un espace vert permet d'intervenir sur une zone urbaine avec une nouvelle orientation à la destination du public : un espace vert et un lieu de recueillement.

Les allées principales en bitume du cimetière ainsi que les allées secondaires en gravillons sont en cours d'enherbement, selon un phasage prévisionnel établi entre 2021 et 2026.

Ce procédé permet de limiter la pousse d'herbes folles et de simplifier l'entretien, tandis que les espaces d'exhumations laisseront place à des essences locales.

De nouveaux arbres, des ruchers ainsi que des maisons à hérissons ont été installés au cœur du site, favorisant la biodiversité et, notamment, la protection des abeilles, espèce menacée. Elles participent à la pollinisation et contribuent à la diversité végétale.

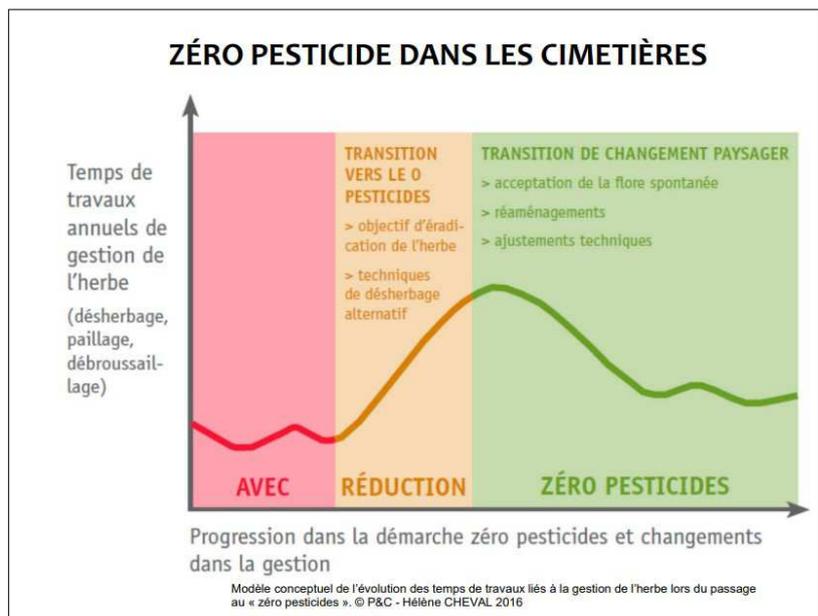
Ce nouvel aménagement s'accompagne de la désimperméabilisation et de la végétalisation du site, le transformant en îlot de fraîcheur et d'accueil pour la biodiversité, s'inscrivant pleinement dans la trame verte du territoire.

A cet effet, le choix de la flore et d'un mode de gestion différenciée permettent de maximiser le développement de la biodiversité au sein du cimetière et d'améliorer le cadre qu'il propose.

Le cimetière, un exemple avant-gardiste de gestion différenciée en 6 étapes :

- 1. Enherbement semé et spontané :** réduction des zones minéralisées, amélioration de l'infiltration de l'eau, favorisation de la biodiversité, simplification de l'entretien.

L'impact du zéro pesticide dans les cimetières, couplée à un changement dans le mode de gestion est représenté sur le graphique ci-contre.



- 2. Accueillir la biodiversité en favorisant la flore :** par le choix d'espèces florissantes locales, par la diversification de la végétation notamment par la plantation de haies, de massifs fleuris, de plantes grimpantes, d'arbustes isolés ou encore de flore spontanée.
- 3. Accueillir la biodiversité en favorisant la faune :** au-delà du choix des végétaux (haies, flore spontanée), par l'aménagement de micro-habitats comme ruchers, hôtels à hérissons, hôtels à insectes.
- 4. Intervenir aux bonnes périodes de l'année** pour ne pas perturber le cycle de vie des espèces présentes dans le cimetière :

Groupe	Espaces concernés	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore	Espace végétalisé		Période de floraison secondaire		Période de floraison			Période de floraison secondaire					
Oiseaux	Arbres et arbustes				Période de nidification								
Chauves-souris	Arbres et caveaux	Hibernation		Période de reproduction					Hibernation				
Insectes	Espaces végétalisés			Principale période d'activité									

- 5. Valoriser la place de l'arbre,** essentielle pour la création d'îlots de fraîcheur, d'accueil de la biodiversité et de résilience face aux aléas climatiques.

- 6. Communiquer** auprès de la population, en l'occurrence via les médias municipaux :

[Le cimetière communal se transforme en parc paysager...](#) YouTube

YouTube : Armentières TV · 9 oct. 2021

Le cimetière communal se transforme en parc paysager - Armentières

PLUS DE VIDÉOS

1:08 / 2:18

Vidéo de promotion du nouvel aménagement du cimetière

Un essaim de vie au cimetière

Après la Médiathèque et le pont Mauroy, une troisième ruche a été installée par la Ville, au cimetière. Protégée par un petit enclos, la maison des abeilles est déjà forte de 30 000 butineuses, elles seront bientôt le double si tout va bien. L'apiculteur partenaire, Hamid Soudani, veillera sur elles tout au long de la belle saison. Entre 10 et 20 kilos de miel seront produits chaque année. Et que les visiteurs du cimetière soient rassurés : dès lors qu'on ne s'approche pas tout près de la ruche, les abeilles ne sont pas agressives envers l'homme, elles ont bien trop à faire !

Extrait du JDA - Mai/juin 2022

LE CIMETIÈRE SE TRANSFORME

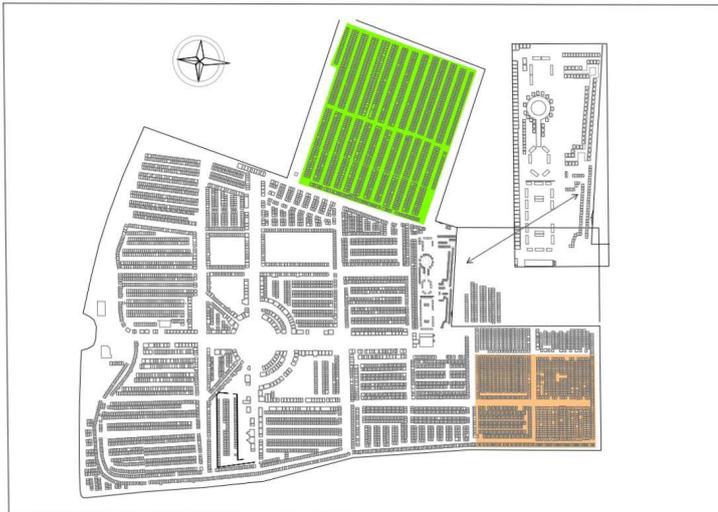
Attachée à la préservation du devoir de mémoire et à l'embellissement de ses espaces publics et verts, l'Équipe municipale a également engagé le chantier de mutation paysagère de son cimetière communal. Une reconquête du site (très minéral) par l'engazonnement des allées, la plantation d'arbres et de fleurs, l'installation de ruches, la rénovation et la multiplication des points d'eau, l'implantation de bancs et l'organisation du tri des déchets. D'une surface de 8 hectares, le Cimetière communal se transforme petit à petit en un paisible parc paysager où chacun(e) peut y faire son deuil et son devoir de mémoire.

Durant une précédente édition des Journées européennes du patrimoine, le Cimetière a fait l'objet de visites guidées par les agents municipaux qui ont pu présenter au public le projet paysager.

Extrait du JDA - Décembre 2023 - Spécial mi-mandat

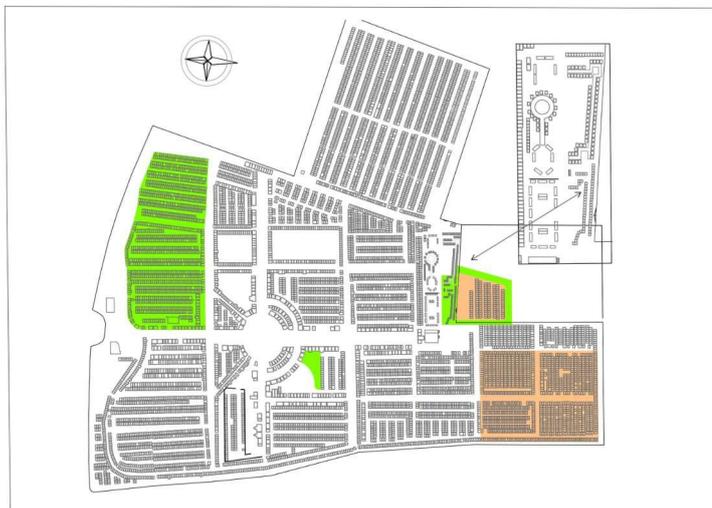
Evolution des travaux du cimetière

2021



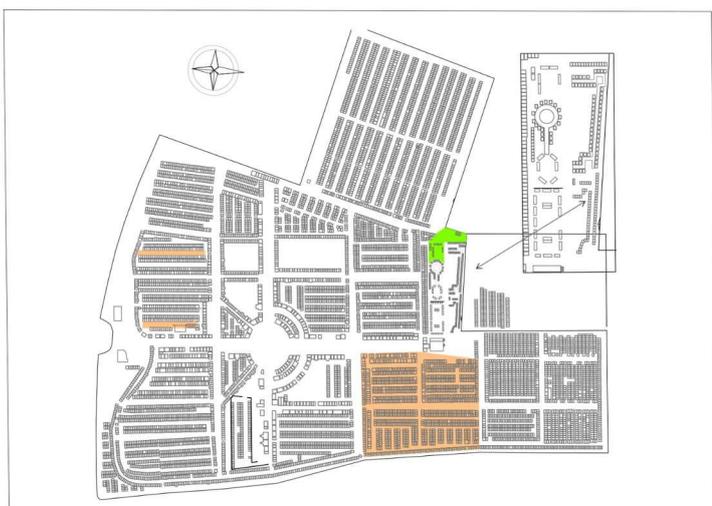
- Engazonnement des allées secteurs G / H / I / J soit environ 7 500 m² environ.
- Plantation de 31 arbres couvrant les secteurs B / E / C / F

2022



- Engazonnement des allées secteurs A / B / C / D / N, d'une partie du columbarium après travaux, puis du Carré musulman
- Plantation d'une haie séparative d'ifs et de Charmes au Carré musulman
- Plantation de 48 arbres tiges secteurs B / C / E / F au cœur des espaces paysagers
- Installation des ruches

2023



- Engazonnement du secteur A / A et d'une partie du secteur O / O'
- Mise en œuvre
- Plantation de 36 arbres dans le secteur O/O'

Projections d'aménagements

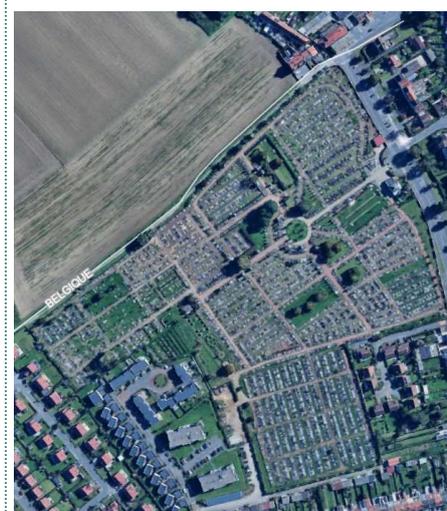
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Installation des Portes de lune sur le rond-point dit du « Christ » • Engazonnement des espaces paysagers secteur O / O' • Plantation de 35 arbres tiges et 35 arbustes variés afin de renforcer les plantations dans les espaces paysagers puis en bordure des allées.
2024 2025	Réalisation des pergolas allées O à Z
2025	Engazonnement des sections H et I Plantation de 50 arbres en sections H et I
2026	Plantation de 40 arbres en sections M et N



Cimetière communal en 2024



Le cimetière en 2011



Le cimetière en 2023

LES TONTES DIFFÉRENCIÉES

Les surfaces enherbées représentent une partie importante des espaces naturels et semis-naturels sur le territoire.

Chacune d'elle requiert un temps d'entretien conséquent pour leur offrir un aspect « soigné ». Or, elles représentent un atout indéniable pour la préservation et le développement de la biodiversité, tant par le refuge qu'elle offre à un aréopage d'espèces florales et faunistiques, que par la diminution de l'intervention humaine qu'il est possible d'y envisager.

A titre d'information, une pelouse demande en moyenne trois fois plus de temps de travail qu'une prairie fauchée.

Chaque zone bénéficie donc d'une fréquence et d'un type de tonte, adaptés à son usage :

	TYPE DE TONTE	
Espaces entretenus avec minutie de façon à les rendre très esthétiques (CODE 1)	Hauteur maximum : entre 5 et 7 cm	
	20 à 24 passages par an, de fin mars à mi-novembre	
	Matériel utilisé : tondeuses mécaniques et auto-portées, débroussailleuses, souffleurs, finitions au rotofil et ramassage des déchets de tonte	
Terrains sportifs (CODE 1)	Hauteur maximum : 3 à 4 cm	
	2 à 3 fois par semaine, de fin mars à mi-novembre	
	Arrosage de la mi-mai à la mi-septembre, en fonction des conditions météorologiques	
Espaces entretenus de façon moins soutenue mais avec un suivi strict (CODE 2)	Hauteur maximum : entre 5 et 7 cm	
	Passages : 2 fois par mois, de fin mars à mi-novembre	
	Matériel utilisé : tondeuses auto-tractées (électriques et thermiques) et tondeuses auto-portées pour les grands espaces	
Espaces à gestion réduite, champêtre ou extensive (CODE 3)	Accompagnements de chemin, plaines et ornements	Hauteur maximum : 5 à 7 cm
		Passages tous les 10 à 15 jours
		Matériel utilisé : tondeuses auto-tractées (électriques et thermiques) et tondeuses auto-portées pour les grands espaces
	Strates herbacées	Hauteur maximum : de 10 cm à 1m50 dans le cas des fauches tardives
		Passages : 2 à 3 passages en fonction des conditions météorologiques
		Matériel utilisé : tondeuse auto-portée, barre de coupe sur motoculteur ou tracteur
Abords des axes principaux	Hauteur maximum : env. 5cm	
	Passages : tous les 10 à 15 jours, de fin mars à mi-novembre	
	Matériel utilisé : tondeuses mécaniques et auto-portées, débroussailleuses, souffleurs, finitions au rotofil et ramassage des déchets de tonte	

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Par l'impact que la gestion différenciée apporte sur l'approche et l'appréhension des espaces verts et naturels, un important travail de sensibilisation et de communication est nécessaire auprès des acteurs internes à sa mise en place et auprès des administrés, usagers, partenaires locaux directement ou indirectement concernés.

La stratégie de communication et de sensibilisation suit en chaque étape le déploiement progressif de la gestion différenciée.

Elle vise à créer une culture partagée autour de la Nature en ville à travers la promotion de la gestion différenciée sur le territoire.

Cette stratégie permet de redéfinir la valeur de la nature, sa perception comme bien commun à préserver et développer.

Plusieurs initiatives abondent en ce sens :

- A destination du public : permis de végétaliser, concours des villes et villages fleuris, concours des jardins et façades fleuris, incitations par la sensibilisation, Secteurs protégés arborés (SPA).
- A destination des élus et des agents dans un objectif de montée en compétences et en connaissances : boîte à outils, formation, sensibilisation, etc.

	Sensibilisation	Gestion courante	Suivi
Quand ?	<i>Tout au long de l'année</i>	<i>A chaque intervention</i>	A venir
	<i>Au moment où la gestion différenciée est mise en place : printemps / été et automne</i>		A venir
	<i>Premier déploiement fin du T1 2025</i>		Préparation T1 2025
EN INTERNE			
Après de qui ?	Agents	Valorisation de l'existant Notion d'ambassadeurs de la biodiversité	2025
	Élus	COFIL TE du 20/12/24	En cours
		Dossier support en version simplifiée	En cours
		Éléments de langage	En cours
		Note de service	A valider
		Délibération	A valider
	EN EXTERNE		
Grand public	Via la Charte de la biodiversité	En cours : janvier / février 2025	
	Médias municipaux : JDA, réseaux sociaux, site internet	T1 2025	
Usagers des espaces à gestion différenciée	Charte de la biodiversité Signalétique dédiés sur sites	T1 2025	
Associations	Via la démarche « asso » de la TE	T1 2025	
Écoles (personnels, élèves, parents d'élèves)	Signalétique adaptée	T1 2025	
Thématiques	Biodiversité, santé, gestion raisonnée des ressources, exemplarité, qualité du cadre de vie.		

Les outils à la portée de la collectivité :

- Le site internet de la ville (rubrique Transition écologique > Nature en ville > La gestion différenciée des espaces verts) ;
- Une campagne de sensibilisation par la pose de panneaux dédiés là où la gestion différenciée est appliquée ;
- Une communication dans le JDA ;
- Réalisation d'une boîte à outils à destination des élus et des agents ;
- Diffusion de supports à destination du grand public : guide de la gestion différenciée (en ville et chez soi), charte de la biodiversité, etc.

La méthodologie :

Réalisation d'un plan de communication par la DTEIS et la direction de la communication en fonction des tableaux « acteurs, pourquoi, comment ? » avec les outils dont dispose la collectivité.

Quelques exemples de visuels à réaliser et déployer sur sites :



ANNEXE

Analyse des écosystèmes et des activités humaines sur la zone humide et le Jardin des portes de France – Extraits

Une variété de biotope – étude des milieux

De la roselière, à la forêt en passant par la pelouse, le site de la zone humide offre une grande diversité de milieux.

La roselière se compose principalement de roseaux communs (*Phragmites australis*), on parle alors de phragmitaies. On retrouve également de petit patch de typhaies repérables par la présence des massettes (*Typha latifolia*) et de cariçaies repérables par la présence de laïches (*Carex.sp.*).

On distingue plusieurs types de roselières :

- Les roselières sèches qui se développent sur les terres soumises à une humidité limitée souvent saisonnière (remonté des nappes, inondation par débordement des cours d'eau...);
- Les roselières en eau (ou inondées) dont la tige se situe en majeure partie de l'année sous quelques décimètres d'eau en moyenne, voire beaucoup plus selon les saisons.

Les deux roselières jouent un rôle important, leur système racinaire filtre naturellement l'eau et permet une alimentation des nappes phréatiques en eau propre. La roselière de la zone humide semble être en eau, puisqu'une zone d'eau libre l'alimente. Elle laisse également place à quelques plantes aquatiques favorables au développement d'amphibiens dans la mare.

Une forêt urbaine, en pleine croissance, s'est implantée à proximité de la roselière. On retrouve également un petit milieu boisé à proximité.



La végétation de pelouse, qui constitue le milieu principal de cet espace, abrite quelques plants de crocus - bien qu'il s'agisse du milieu le plus pauvre en biodiversité sur le site. Cet espace est particulièrement peu riche en biodiversité



Dans l'ordre : Roseaux communs (*Phragmites australis*), Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et Végétation de laïches

Il n'abrite pas de grande diversité d'espèces. Cependant il reste intéressant intéressant pour les rapaces, lors de la chasse. Il est à noter qu'Armentières a la chance d'héberger des faucons pèlerins : la conservation de ce milieu présente ainsi des atouts indéniables, surtout pour la préservation de la faune.

Des espaces à restaurer ou conserver – état de conservation

Les roselières en bon état de conservation abritent une flore, mais surtout une faune remarquables. C'est en période de reproduction que les roselières sont les plus animées. En effet, odonates (libellules), batraciens (amphibiens), poissons, oiseaux et mammifères y trouvent des lieux propices pour se nourrir, se reproduire et élever leurs jeunes, tout en se protégeant des prédateurs. Un nombre important d'espèces qui y vivent sont rares/menacées et souvent protégées. Les roselières constituent également des milieux de prédilection pour les oiseaux lors des haltes migratoires ou hivernales. Les amphibiens ou les libellules

affectionnent aussi ces espaces, surtout au niveau des interfaces présentes entre les milieux humides et les eaux libres.

L'état de conservation des roselières est un élément important pour l'accueil de la faune et de la flore. Or, la roselière présente sur le site de la zone humide est en mauvais état de conservation. Elle commence à se faire envahir par les ligneux (principalement du saule), pouvant provoquer, à terme, le renfermement du milieu et donc sa disparition.



La phragmitaie se divise en deux zones : une partie vieillissante et en mauvais état et une partie plus jeune. La partie de la phragmitaie vieillissante présente des plants de *Phragmites australis* très grands mais abîmés par la sécheresse de l'été précédent. La partie plus jeune semble plutôt en bon état de conservation.

La typhaie, qui a besoin d'un apport en eau légèrement plus important que la phragmitaie, est en mauvais état. Les pieds ont été brûlés par la chaleur des derniers étés. De plus, le niveau d'eau semble bas pour la saison et pour l'installation de Massette.

La cariçaie, quant à elle, est également en mauvais état de conservation, à cause d'un manque d'eau : même si certains plants restent verdoyants, d'autres ont totalement jaunis.

De nombreux déchets sont également présents dans la zone d'eau libre alimentant la roselière. Même si celle-ci a des fonctions épuratrices, la présence de déchets impacte la qualité de l'eau et l'installation d'une végétation aquatique idéale pour la présence de la faune aquatique.

La zone d'eau libre alimentant la roselière subit un fort atterrissement (accumulation de matériel tel que les feuilles ou le gravier, réduisant la surface d'eau libre.) avec la présence de feuilles dans l'eau, explicable par la proximité des arbres avec la mare. L'apport en eau de la mare semble inconnu par les gestionnaires, ce qui limite les possibilités d'action. Des pentes douces ont été réalisées essur l'ensemble de la mare, lui conférant un gros avantage pour l'installation de végétation aquatique et de batraciens.



La qualité de l'eau n'a pu être évaluée. Elle nécessiterait de faire l'objet d'un examen de la qualité physico-chimique, une évaluation de la qualité biologique (IBD/IBGN/IPR) hydromorphologique.

Un réservoir de biodiversité – la faune et la flore

La météorologie et la période de passage lors des prospections sur le terrain n'ont pas permis d'identifier l'ensemble des espèces présentes sur le site.

L'avifaune a pu être observée, on retrouve notamment : la mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), la grive musicienne (*Turdus philomelos*), la mésange charbonnière (*Parus major*) ; le troglodyte mignon (*Troglodytes philo mélos*), la Sittelle



Dans l'ordre :
Troglodyte mignon,
Sittelle torchepot,
Pinsons des arbres,
Grive musicienne

torcheopot (*Sitta europaea*), le Merle Noir (*Turdus merula*), des insectes des arbres (*Chrysomitris*), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) et la Pie bavarde (*Pica pica*).

Le site semble tout de même avoir un grand intérêt pour les batraciens et les odonates. Il est également possible d'y trouver des micromammifères comme des musaraignes et des crocidures, espèces qui affectionnent les zones humides.

Quelques espèces de plantes ont également pu être observées. Parmi elles, on notera le bambou, la bardane, l'églantier ou encore le crocus

Pour une trame verte et bleue – la continuité écologique

Situé en face du Jardin des portes de France, et à proximité de la Base des Près-du-Hem (120 hectares de verdure), le site participe à la Trame verte et bleue. Leur déconnexion, nécessaire à la stabilité et la résilience des écosystèmes sur le long terme, permet à la biodiversité de s'y installer et s'y développer.

Bilan – conclusion diagnostic

Le site de la zone humide possède un gros potentiel en termes de faune. La roselière est un habitat d'intérêt qui abrite une faune riche, raison pour laquelle il est important de la préserver. Actuellement, le site présente quelques intérêts ornitho-faunes. Cependant, une restauration de la roselière et des recherches sur la mare pourraient améliorer la qualité de cet espace et permettre l'installation de la faune.

Concernant l'aspect social du site, il est vrai que celui-ci est bien desservi et que de nombreux chemins permettent l'accès. Cependant, il est dommage de ne pas y trouver un panneau avec la réglementation permettant un usage plus raisonné du site. Il est peu fréquenté et peut-être encore mal connu des habitants de la ville.

	Points positifs	Points négatifs
Aspect social	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'aménagements pour le grand public - Bonne desserte 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de réglementation générale - Manque d'information du public
Aspect écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'éco-pâturage - Pentes douces sur les berges - Bonne connexion avec d'autres sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise état de conservation de la roselière - Bambou (plante envahissante moins intéressante que certaines essences locales) - Proximité avec la route (fragmentation spatiale des habitats)

LEXIQUE

Écosystème : ensemble d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes interagissant les uns avec les autres et avec leur milieu (sol, air, climat, etc.).

Gestion écologique : elle vise à rendre le milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers. Elle regroupe des pratiques d'entretien des espaces végétalisés respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Elle est basée sur la mise en place de modes de gestion différenciés, selon la typologie des espaces, leurs usages et le rendu paysager attendu.

Plante annuelle : elle se caractérise par un cycle végétal court. Elle se développe, fleurit et grène dans une seule année, le plus souvent quelques mois.

Plante bisannuelle : elle se caractérise par un cycle végétal qui s'étale sur deux ans. L'année du semis, elles développent système racinaire et feuillage. La seconde année, elles fleurissent, produisent des graines puis meurent. Mais on parle aussi souvent de bisannuelles pour désigner des vivaces de courte vie.

Plante vivace : plante qui vit longtemps malgré des conditions climatiques rudes. On la qualifie aussi de « pérenne ». Les plantes vivaces peuvent fleurir à plusieurs reprises.

PLU : Plan local d'urbanisme. Document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Diapause : Arrêt temporaire de l'activité ou du développement chez les insectes, en hiver, ou à la saison sèche, ou en cas de carence alimentaire.

Niche écologique : Ensemble des conditions environnementales nécessaires pour qu'une espèce donnée puisse former des populations viables.

Espèce d'intérêt patrimonial : espèce protégée, rare, menacée ou présentant un intérêt scientifique ou symbolique. Se voit attribuer une importance pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Espèce envahissante : espèce introduite par l'homme volontairement ou de manière fortuite, sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales avec des conséquences écologiques, économiques ou encore sanitaires négatives.

Plante vasculaire : ensemble des plantes à fleurs et à graines et des fougères. Elles présentent la particularité de posséder des vaisseaux permettant la circulation de la sève et de l'eau.

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel.

Plante mellifère : espèce florale produisant de bonnes quantités de nectar et de pollen accessibles par les abeilles.

Analyse phytosanitaire arboricole : Analyse des sujets arboricoles depuis leur pied jusqu'aux parties aériennes. Elle permet d'identifier d'éventuelles anomalies et de définir l'avenir de l'arbre. L'évolution d'un arbre et donc son entretien, sont impactés par son état de santé.

Plantes vasculaires : correspondent à un vaste groupe comprenant l'ensemble des plantes à fleurs et à graines, et des fougères. Elles représentent la particularité de posséder des vaisseaux permettant la circulation de la sève et de l'eau.

Espèce envahissante : espèce introduite par l'homme volontairement ou de manière fortuite, sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales avec des conséquences écologiques, économiques ou encore sanitaires négatives.

SOURCES

Mairie d'Armentières

Direction de la transition écologique et de l'innovation sociale

Service nature en ville

Atlas de la biodiversité communale de la Métropole européenne de Lille –

Bilan de l'année 2020 et bilan de l'ABC

Rapport final du programme ABC de la MEL

Portrait de commune – Armentières

Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole (ADULM)

Gestion des ressources naturelles –

Gestion différenciée des espaces verts, changeons de culture !

Région Hauts-de-France, ADEME

Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

Biodiversité dans les territoires

Rapport d'information ARCH – commune d'Armentières

Plan local d'urbanisme de la Métropole européenne de Lille –

OAP thématique « Trame verte et bleue »

Stratégie nationale Biodiversité 2030

Plan « Restaurer la nature en ville »

Guide de conception et de gestion écologique des cimetières

ARB – Agence régionale de la biodiversité

Conservatoire botanique national de Bailleul

SI « Digitale2 »

Analyse des écosystèmes et des activités humaines sur la zone humide et le Jardin des Portes de France

Naomie HENNION